

Initiatives ministérielles

Il y a un certain nombre d'autres éléments dans ce projet de loi. Il définit un cadre détaillé pour la conclusion d'accords d'application portant sur des taxes et des impôts de tous genres. Qu'est-ce que cela veut dire? Nous n'en sommes pas certains. Cela veut-il dire qu'un nombre accru de points d'impôt seront transférés aux provinces? Est-ce bien cela? Je ne sais pas. Encore une fois, on peut interpréter cela comme une mesure de décentralisation des pouvoirs, ce que mon parti n'appuie pas à l'heure actuelle, spécialement lorsqu'il est question de soins de santé et d'enseignement postsecondaire.

M. Edmonston: Sauf dans le cas du Québec.

Mme Marleau: Mon collègue qui est à ma gauche dit: «Sauf dans le cas du Québec.» Je tiens à dire que je ne suis vraiment pas d'accord avec lui, mais nous n'entrerons pas dans ce débat maintenant.

Ce projet de loi prévoit des mesures visant à faciliter la perception et l'application des taxes tant du point de vue du gouvernement que du point de vue des contribuables. Est-il question ici de faciliter la perception des taxes à la frontière ou de faciliter l'harmonisation de la TPS avec les taxes de vente provinciales? C'est possible, mais nous n'en sommes pas certains parce que rien n'est précisé dans le projet de loi. Nous savons que le gouvernement veut harmoniser la TPS avec les taxes de vente fédérales.

Cela a-t-il également été négocié avec les premiers ministres des provinces? Y a-t-il eu, avec certains d'entre eux, une entente secrète en vertu de laquelle ils se sont engagés à harmoniser leur taxe de vente provinciale avec la TPS? Je me demande si le premier ministre ontarien a accepté d'harmoniser la TVP et la TPS? Les Ontariens aimeraient savoir si c'est ce qui s'est produit.

M. McDermid: Les Ontariens aimeraient qu'il y ait une seule taxe.

Mme Marleau: Je ne sais pas si c'est ce que la population ontarienne aimerait. Par contre, je sais qu'elle voudrait bien savoir quel genre d'entente le gouvernement a concoctée à ce sujet derrière des portes closes.

Est-ce là le but du projet de loi? Allons-nous très bientôt assister à l'harmonisation de la TPS et de la TVP? Je fais des hypothèses à ce sujet.

Le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi à toute vapeur, et c'est peut-être parce qu'il envisage de mettre prochainement un terme à l'entente d'origine sur

le financement des programmes établis ainsi que sur les paiements de transfert et de péréquation.

Il faut étudier très sérieusement les répercussions de ce projet de loi pour bien protéger ce qui nous tient vraiment à coeur à titre de Canadiens.

Il y a maintenant très peu de programmes qui font encore la fierté des Canadiens. Notre régime de soins de santé est l'un d'eux. Nous continuons d'en être fiers, malgré certaines faiblesses qu'il présente de temps à autre. Il reste tout de même l'un des meilleurs régimes du monde.

J'espère que cette mesure n'aura aucun effet négatif à cet égard, que toutes les normes nationales seront appliquées en tout temps et que tous les Canadiens, qu'ils soient nés à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique, dans le nord de l'Ontario ou au Québec, auront droit au même type de soins médicaux, quels que soient leur revenu ou leur situation sociale. Il me semble très important d'y veiller.

Je tiens à vous remercier, monsieur le Président, d'avoir été si généreux envers moi en me laissant parler aussi longtemps. En guise de conclusion, je dois dire que j'ai reçu une note de mes collègues, et notre parti est d'accord pour que ce projet de loi soit renvoyé au Comité des finances.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de céder la parole au député de Chambly, je signale qu'il semble y avoir consentement unanime sur la motion du ministre d'État aux Finances.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le débat reprend donc sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-60 et renvoi au Comité permanent des finances.

[Français]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, avant d'aller plus loin sur cette motion présentée par le ministre d'État (Finances et Privatisation), j'aimerais bien vous donner un petit aperçu de ce que contient le projet de loi C-60.

Le projet de loi C-60 touche la péréquation, bien sûr, mais également l'harmonisation de taxes provinciales et fédérales, et c'est là le but. Reste à savoir si le ministre va réussir à convaincre éventuellement les premiers ministres des différentes provinces d'accepter ce genre d'harmonisation, et là-dessus je lui souhaite bonne chance.